



# REGLEMENT

régissant les Conditions d'Inscription et de Fonctionnement des Accueils de Loisirs  
du CAMP DE VACANCES DES BRUYERES / Juillet 2020

[fcamp de vacances des bruyères / campdesbruyeres@gmail.com](#)



**IMPORTANT**

## **RAPPEL DES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT**

**Préinscription** conseillée par mail à [campdesbruyeres@gmail.com](mailto:campdesbruyeres@gmail.com)  
avec un dépôt du dossier complet à une permanence le plus rapidement possible

→ **Voir modalités au chapitre 5**

**Date limite de dépôt du dossier: mardi 30 juin**

*Le gouvernement a annoncé le jeudi 28 mai la possibilité d'organiser des accueils de loisirs cet été. S'en est suivi le 5 juin un dernier protocole sanitaire (téléchargeable sur [fcamp de vacances des bruyères](#) ou sur le site des communes adhérentes à l'association).*

*En respect de ce protocole sanitaire, l'association du Camp de Vacances des Bruyères est tenue de modifier les modalités d'inscription et d'accueil des enfants au sein de ses Accueils de Loisirs Sans Hébergement en juillet 2020.*

*Les conditions de fonctionnement changeront donc sensiblement, au niveau de la capacité d'accueil, des critères d'inscription, des activités et sorties, de la gestion des différents groupes, de la restauration le midi, du transport des enfants... sans oublier l'impact du respect des gestes barrières et de la distanciation.*

*Malgré toutes ces contraintes qui influenceront forcément sur le fonctionnement, sachez que l'équipe du Camp des Bruyères reste motivée pour faire que les accueils de loisirs de juillet 2020 n'en aient pas que le nom !*

**Les dispositions suivantes sont valables sous réserve de l'application de toute nouvelle mesure gouvernementale qui viendrait modifier les autorisations liées à l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs.**

## **1/ FONCTIONNEMENT**

Les Accueils de Loisirs du Camp des Bruyères fonctionneront **du lundi 6 au vendredi 31 juillet 2020**, excepté les samedis et dimanches, ainsi que le lundi 13 et mardi 14 juillet, l'accueil étant fermé. Le samedi ne sera donc pas un jour de fonctionnement cette année.

Ils recevront les enfants de **3 à 15 ans** en provenance des communes de LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES, communes participant au fonctionnement.

**Les enfants habitant d'autres communes pourront être acceptés, mais un supplément au tarif est à régler par la famille (montant de la participation communale qui n'est pas versée par les communes non adhérentes à l'association / Voir fiche « TARIFS »).**

Selon leur âge, les enfants seront répartis en trois accueils sur LONGUENESSE :

- enfants de 3 à 5 ans → à l'école maternelle Pasteur, rue du Maréchal Leclerc / Tél : 09.50.02.83.74
- enfants de 6 à 15 ans → à la Salle des Fêtes, Parc de la Mairie, rue Joliot Curie / Tél : 03.21.12.23.03
- enfants de 11-15 ans → au Centre Culturel Lamartine / Tél : 03.21.38.14.69

L'arrivée des enfants le matin et leur départ le soir se feront respectivement à l'accueil correspondant à leur âge.

Au vu du protocole sanitaire de la DDCS, l'accueil facultatif du matin et du soir sur chaque point d'implantation, ne peut être mis en place cette année (Arrivée échelonnée de 8h45 à 9h / Départ échelonné de 16h45 à 17h).

Un service de ramassage des enfants par autocar sera en place à partir de divers points sur LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (voir « Liste des points de ramassage »).

Un protocole sanitaire définitif pour chaque accueil sera arrêté au vu des dernières recommandations de la DDCS autour du 22 juin.

Il sera téléchargeable sur le site des communes adhérentes ou sur [fcamp de vacances des bruyères](#) et affiché dans chaque accueil.

## **2 / ENCADREMENT DES ENFANTS**

Chaque accueil possède l'habilitation à fonctionner de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et un encadrement correspondant au protocole sanitaire qui sera en vigueur en juillet.

L'équipe pédagogique du Camp de Vacances comprend également des directeurs(trices) ou des responsables d'unités (pour chaque tranche d'âge).

## **3/ PRESTATIONS**

Sont compris dans le tarif :

- le ramassage (matin et soir) en autocar ou à pied encadré par des animateurs
- l'animation et l'encadrement pédagogique en journée complète
- les repas du midi
- les frais des activités et des sorties
- le goûter et une boisson l'après-midi ... sans oublier le petit-déjeuner pour les 3/5 ans

## **4/ OBJECTIFS ET ACTIVITÉS**

Cette année, le Camp des Bruyères aura toujours pour objectif de développer l'autonomie, la socialisation et l'épanouissement des enfants qui y seront accueillis, à travers la découverte du milieu environnant, la pratique d'activités diverses, sportives ou culturelles, mais avec les contraintes du protocole sanitaire.

Cela passera aussi par le respect des gestes barrières et de la distanciation ainsi que des règles de la vie en collectivité dans chaque groupe. Des groupes de 12 personnes maximum (enfants et encadrement compris), seront constitués pour toute la période et sans activité commune entre les groupes. Les activités ne pourront donc plus être « à la carte » comme cela était le cas pour les enfants les plus grands.

Un espace intérieur sera réservé à chaque groupe. Celui-ci fera l'objet d'un projet d'activités, élaboré par les animateurs(trices) aidés d'un responsable pédagogique ou du/de la directeur(trice). Dans chaque groupe, on tiendra compte des souhaits des enfants, mais aussi de la météo et surtout du protocole sanitaire en vigueur en juillet.

Les activités, y compris celles de plein air, devront être organisées dans l'enceinte des accueils ou à proximité immédiate de ceux-ci.

Les règles de distanciation sociale devront être respectées par les enfants lors des activités ou lors des transports.

Une distanciation de 2 mètres devra être observée lors des activités physiques et sportives.

Pour l'instant, à notre grand regret, les « **mini-camps** » ne pourront pas être organisés cette année.

L'élection de « délégués » dans chaque tranche d'âge ne pourra avoir lieu mais l'avis des enfants sera recueilli dans chaque groupe.

Les parents pourront consulter le projet éducatif de l'association du Camp de Vacances des Bruyères, le projet pédagogique et le protocole sanitaire de chaque accueil pendant la durée du séjour (sur les points d'implantation).

Le port du masque sera obligatoire pour le personnel ainsi que pour les enfants à partir de 11 ans. Il sera recommandé pour les enfants de 6 à 10 ans et interdit pour ceux de 3 à 5 ans.

L'inscription à l'Accueil de Loisirs du Camp des Bruyères implique l'acceptation des parents à la participation de leur enfant aux diverses activités proposées sauf pour raison médicale (voir la « Fiche sanitaire »). Les enfants et les parents s'engagent également à respecter ou faire respecter le règlement et le protocole sanitaire des accueils.

## 5/ CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PAIEMENT

Les inscriptions se feront :

de préférence à la **session complète** (du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2020 → 18 jours de fonctionnement)

ou à la quinzaine : **1<sup>ère</sup> quinzaine** (du lundi 6 juillet au vendredi 17 juillet 2020 → 8 jours de fonctionnement)

**2<sup>ème</sup> quinzaine** (du lundi 20 juillet au vendredi 31 juillet 2020 → 10 jours de fonctionnement)

**ATTENTION**

### **INSCRIPTION ET PAIEMENT**

Une **préinscription** par mail est **conseillée**  
avec un dépôt du dossier à une permanence **le plus rapidement possible**.

Pour cela, envoyer par mail à [campdesbruyeres@gmail.com](mailto:campdesbruyeres@gmail.com) :

- la/les Fiche(s) d'inscription (recto) de votre/vos enfant(s) remplie(s) / *scan ou photo lisible*
- la fiche « Critères de priorité » renseignée

En retour, vous recevrez sur votre boîte mail:

- l'acceptation (ou la mise en liste d'attente) de votre inscription
- un lien pour réserver en ligne un seul créneau horaire à la permanence de votre choix pour venir rendre votre **dossier complet** avec le **paiement**

**En cas d'impossibilité de préinscription par mail, vous pouvez vous rendre également à la permanence de votre choix avec votre dossier complet, mais avec le risque d'attendre ou de vous voir attribuer un rendez-vous à une autre permanence.**

### Dates et lieux des permanences :

- **le dimanche 21 juin (9h30 / 12h30)** → Salle des Fêtes / Parc de la Mairie de LONGUENESSE  
(dans la verrière / Entrée par la porte côté mairie)
- **le jeudi 25 juin (de 17h30 à 20h00)** → Salle du Foyer E. Leduc à WIZERNES (Salle de restauration / Entrée rue du Foyer)
- **le dimanche 28 juin (9h30 / 12h30)** → Ecole Condorcet à SAINT-OMER / rue Louis Braille  
(Préau couvert / Entrée par la porte centrale sur le parking)
- **le mardi 30 juin (de 17h30 à 20h00)** → Salle des Fêtes / Parc de la Mairie de LONGUENESSE  
(dans la verrière / Entrée par la porte côté mairie)

### Documents à remettre à la permanence

- la « **Fiche d'inscription** » et la « **Fiche sanitaire** »
- la fiche « **Renseignements Critères de priorité** »
- la **photocopie de votre notification d'Aide aux temps libres** (délivrée par la CAF) si vous y avez droit  
ou la **photocopie d'une notification de paiement CAF** (avril ou mai) indiquant  **votre Quotient Familial et le nom des enfants**
- la **photocopie d'un justificatif de domicile** au nom du responsable de l'enfant (pas de facture téléphonique)
- le **règlement** (somme exacte en espèces ou chèque bancaire libellé à CAMP DE VACANCES DES BRUYERES)  
*Les Chèques Vacances sont acceptés (A.N.C.V.), mais nous ne rendons pas la monnaie.*

### Facultatif (sauf si vous voulez bénéficier de ce critère de priorité)

- un document attestant que les parents sont personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire
- une **attestation de l'employeur de chaque parent** attestant de leur présence obligatoire sur leur lieu de travail en juillet

**Compte tenu des capacités d'accueil liées au contexte sanitaire et des impératifs de sécurité, le nombre d'inscriptions sera limité. Des critères de priorité à l'inscription seront sûrement nécessaires. Il est aussi recommandé de ne pas attendre la dernière permanence. L'association se réserve le droit de refuser toute inscription hors délai ou d'appliquer une majoration de 20% au tarif.**

Les familles bénéficiant d'une aide aux vacances de leur employeur doivent demander une attestation de séjour (sur la fiche d'inscription).

**Le Camp de Vacances des Bruyères se réserve le droit d'exclure les enfants dont le comportement serait préjudiciable à leur sécurité ou à celle des autres enfants, particulièrement dans ce contexte sanitaire. Aucun remboursement ne sera effectué en cours de séjour excepté sur avis médical suite à un accident survenu au sein de l'Accueil de Loisirs.**